

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 9 avril 2015

Date de la convocation : 04/04/2015

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, Nicolas MENUÉY, Stéphane COIGNUS, Michel DAVAL, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Fabrice PERRIN, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Bernard VOYNNET, Mesdames Isabelle GRENOT, Sandra GRENOT, Michèle LIGEY BARTOLOMEU
Absent excusé : Pierre THOMET

La lecture du compte rendu de la séance du 3 mars 2015 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

VOTE DES 3 TAXES

- décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :
 - . Taxe d'habitation : 5.70 %
 - . Taxe foncier bâti : 10.60 %
 - . Taxe foncier non bâti : 26.05 %

ADHESION AMF 70

- Décide de repousser la décision d'adhésion à l'AMF 70 dans l'attente de précisions sur l'augmentation qui passe de 210,60 € en 2014, à 294 € en 2015.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PETIT PATRIMOINE RURAL NON CLASSÉ »

- autorise le transfert de compétences pour la rénovation et l'entretien des biens suivants :
 - . Pont de la Fontaine Saint-Desle ;
 - . Fontaine Saint-Desle ;
 - à la communauté de communes du Pays de Villersexel ;
- autorise le Maire à signer tout document administratif et financier dans ce dossier

AMENAGEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS DEMANDE DE DETR

- charge le maire de déposer un dossier de demande de subvention – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / programmation 2015 – concernant l'aménagement de la caserne des pompiers.

DISPOSITIF « ACTES »
CHOIX D'UN OPERATEUR DE TELETRANSMISSION AGREE

- . décide de choisir la Société BERGER-LEVRAULT pour l'acquisition d'un certificat électronique Certinomis pour la dématérialisation des actes via le dispositif « *Trigramme BLE BERGER LEVRAULT Echanges Sécurisés* », dont le devis s'élève à 360 € HT, soit 432 € TTC, sachant que ce certificat sera valide 3 ans ;
- . autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DISPOSITIF « ACTES »
MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES
ADMINISTRATIFS AU CONTROLE DE LEGALITE

- décide de l'adhésion de la Commune d'ESPRELS au programme ACTES et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme avec Monsieur le Préfet de la Haute-Saône (convention, avenant et toutes les autres pièces nécessaires à la mise en place ce nouveau service).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 14 avril 2015

Le Maire, Michel RICHARD